

## Bulletin d'inscription 2019 au stage REMISE EN MOUVEMENT

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Commune : .....  
 Téléphone : ..... Portable : .....  
 E-mail personnel : .....  
 E-mail professionnel : .....  
 Date de naissance : ...../...../19.....

### TARIF DU STAGE

#### Pour vous :

- Vous êtes adhérent(e) à l'une de nos mutuelles partenaires (**MGEFI, Harmonie Fonction Publique, MGAS, MMJ, MRE, MPAN et MCF**), votre mutuelle prend en charge 350 € d'allocation prévention : ..... **440 €\*  
\*440 € = 790 € - 350 € d'allocation prévention**

Dans ce cas, merci de préciser :

- Votre Mutuelle d'appartenance : .....
- Votre numéro d'adhérent(e) : .....
- Vous n'êtes pas adhérent(e) à l'une de nos mutuelles partenaires : ..... **790 €**
- Supplément chambre individuelle : ..... **90 €**  
*Ne concerne que les personnes seules qui ne veulent pas partager leur chambre avec un stagiaire de même sexe.*

Serez-vous accompagné(e) ? :  Oui  Non  
 Conjoint(e)  Concubin(e)  Pacsé(e)  Autre : .....  
 Nom : ..... Prénom .....  
 Date de naissance : ...../...../19.....

#### Pour votre accompagnant (l'accompagnant est obligatoirement logé dans la même chambre que le stagiaire) :

- S'il ne participe pas au stage : ..... **555 €**
- S'il participe au stage, il doit alors remplir un bulletin d'inscription (à télécharger sur le site [www.mfp-retraite.fr](http://www.mfp-retraite.fr)).

#### Assurance annulation (voir article 11 au verso) :

- Souhaitez-vous souscrire cette assurance ?  Oui : ..... **25 €**  
 Non

**TOTAL**

€

### CHOIX DU LIEU DU STAGE

- Hôtel club Vacancier de Binic (22) en Bretagne du 14 au 20 avril 2019 .....
- Hôtel club Vacancier de Carqueiranne (83) dans le Golfe de Giens du 29 septembre au 5 octobre 2019...

**Un certificat médical de moins de 3 mois attestant de votre capacité à marcher sur une durée minimum de 30 mn d'affilée doit être obligatoirement remis à l'intervenant MFP-Retraite sur place. Si vous ne le fournissez pas, vous ne pourrez pas participer au stage et aucun remboursement ne sera effectué.**

**Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance des conditions générales du stage.**

**Je m'engage à suivre toutes les interventions.**

**J'autorise MFP-Retraite à communiquer mes coordonnées aux autres stagiaires en vue d'un covoiturage.**

Nous utilisons les informations recueillies dans ce bulletin d'inscription uniquement à des fins de gestion des stages, de statistiques et afin de vous tenir informés de notre actualité.

Conformément au droit applicable, vous disposez des droits d'accès, rectification, opposition, effacement, limitation et portabilité, que vous pouvez exercer en envoyant un mail à [contact@mfp-retraite.fr](mailto:contact@mfp-retraite.fr) ou un courrier à l'adresse suivante : MFP-Retraite - 6 rue Bouchardon - 75010 PARIS en joignant un justificatif d'identité.

Fait à : ....., le .....

(Signature)

**Veuillez adresser le présent bulletin d'inscription accompagné d'un chèque, libellé à l'ordre de MFP-Retraite, correspondant à la totalité du règlement (voir article 7 au verso) à :**

**MFP-RETRAITE  
6 rue Bouchardon  
75010 PARIS**



## 1 APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions s'appliquent aux prestations fournies par MFP-Retraite. Ces conditions générales sont adressées en même temps que le bulletin d'inscription. Toute inscription implique donc l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions.

## 2 INSCRIPTION

### Qui peut s'inscrire ?

Le stage est ouvert à tous.

Les stagiaires ont la possibilité de s'inscrire avec un accompagnant (conjoint, parent ou ami) qui participe ou non au stage.

### Nombre minimum de participants

16 personnes.

### Nombre maximum de participants

20 personnes.

### Enregistrement des inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de l'arrivée des dossiers complets (bulletin d'inscription et règlement) au siège de MFP-Retraite, 6 rue Bouchardon, 75010 Paris.

### Clôture des inscriptions

Un mois avant le début du stage.

## 3 DUREE DES STAGES

Le stage débute le dimanche en fin d'après-midi et se termine le samedi suivant après le petit déjeuner.

## 4 LIEU DES STAGES

Les stages ont lieu dans les hôtels clubs Vacancier de Binic (Côtes-d'Armor) et Carqueiranne (Var).

## 5 HEBERGEMENT

Les chambres sont disponibles le dimanche à partir de 17 heures et doivent être libérées le samedi suivant à 10 heures.

Les personnes seules peuvent loger dans une chambre individuelle moyennant le paiement d'un supplément. A défaut, elles partagent la chambre d'un stagiaire de même sexe.

Les accompagnants ne participant pas au stage sont obligatoirement logés dans la même chambre que les stagiaires qu'ils accompagnent.

## 6 LES TARIFS

### Les tarifs comprennent

#### Pour les stagiaires

- l'hébergement en pension complète du dimanche soir au samedi matin suivant,
- les interventions de l'éducatrice sportive,
- une excursion d'une journée.

#### Pour les accompagnants ne participant pas au stage

- l'hébergement en pension complète du dimanche soir au samedi matin suivant,
- une excursion d'une journée.

### Les tarifs ne comprennent pas

- le transport jusqu'au lieu du stage,
- le transfert de la gare aux hôtels pour les personnes venant en train. Si vous arrivez en train, votre acheminement en bus ou en taxi jusqu'au lieu du stage est à votre charge,
- la taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, payable à l'hôtel.

### L'allocation prévention

Sous réserve d'acceptation préalable au stage par la mutuelle, une allocation prévention de 350€ peut être accordée aux membres participants des mutuelles suivantes : MGEFI, Harmonie Fonction Publique, MMJ, MGAS, MRE, MPAN et MCF.

Le montant de cette allocation est versé directement à MFP-Retraite et vient donc en déduction du prix du stage.

## 7 MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement du stage s'effectue, par chèque bancaire ou postal, en une fois au moment de l'inscription et est encaissé dès que le stage est confirmé (c'est-à-dire lorsqu'il y a au moins 16 personnes inscrites).

Les stagiaires seront informés par e-mail de la date d'encaissement de leur chèque.

Les chèques vacances sont également acceptés mais MFP-Retraite n'étant pas habilitée à les encaisser, ils viennent en déduction de la facture de l'hôtel.

## 8 TRANSPORT

MFP-Retraite n'assure aucune prestation liée au transport des participants.

## 9 ANNULATION DU STAGE

### Par manque de participant

MFP-Retraite peut annuler le stage si la condition de 16 participants minimum n'est pas remplie.

Dans ce cas, elle doit prévenir les personnes inscrites un mois avant le début du stage.

### Par le participant

MFP-Retraite doit être informée de l'annulation :

- soit, par courrier à l'adresse suivante : MFP-Retraite, 6 rue Bouchardon, 75010 Paris,
- soit par mail : [contact@mfp-retraite.fr](mailto:contact@mfp-retraite.fr)

## 10 EN CAS D'ANNULATION

Les frais d'annulation suivants seront appliqués :

- annulation communiquée au moins 31 jours avant : sans frais,
- annulation communiquée entre 30 et 15 jours avant : retenue de 60 % du montant total du stage,
- annulation communiquée entre 14 et 7 jours avant : retenue de 75 % du montant total du stage,
- annulation communiquée moins de 7 jours avant : retenue de 100 % du montant total du stage.

## 11 OPTION REMBOURSEMENT - ANNULATION SANS CONDITION

Cette formule facultative prémunit le stagiaire contre la perte que constitue une annulation d'inscription dans les conditions classiques (voir article 10). Elle garantit moyennant 25€ le remboursement, dans un délai d'un mois maximum, du coût total du stage (hors assurance annulation) quelle que soit la cause de l'annulation.

### Seuls impératifs

- souscrire au moment de l'inscription,
- ne pas annuler une fois le stage entamé (celui-ci commence à la remise des clefs de la chambre d'hôtel).

## 12 INTERRUPTION DE STAGE

En cas d'interruption pendant le stage, pour quelque motif que ce soit, il ne sera procédé à aucun remboursement.

## 13 CONTENU DU STAGE

### Intervenant

Une éducatrice sportive interviendra lors de ce stage du lundi au vendredi inclus.

### Cadre de l'intervention

Ce stage a pour but de (re)donner aux participant(e)s l'envie de bouger et de les aider à (ré)introduire « en douceur » l'activité physique dans leur vie quotidienne.

L'intervention consistera en conseils et exercices pratiques adaptés au public senior, autour de 4 thèmes :

- la souplesse,
- la force musculaire,
- l'endurance,
- la coordination et la mémoire.

### • Participation au stage

Les personnes inscrites s'engagent à participer à l'ensemble des interventions tant théoriques que pratiques de l'éducatrice sportive ainsi qu'à l'excursion d'une journée.

## 14 ANIMAUX FAMILIERS

L'hôtel club Vacancier de Carqueiranne acceptent les animaux domestiques (exception faite des chiens d'attaque – 1<sup>ère</sup> catégorie et NAC tels que reptiles, arachnides ou autres) dans la limite d'un animal par hébergement (logement en villa uniquement). Il doit être tenu en laisse, ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres clients de l'établissement et respecter les règles d'hygiène. Le propriétaire de l'animal doit être en mesure de présenter les certificats de vaccinations obligatoires. La déclaration de l'animal est obligatoire lors de l'inscription. Un supplément forfaitaire sera demandé et devra être réglé directement auprès de l'hôtel concerné. Les animaux ne sont pas acceptés dans les parties communes des établissements.

Le supplément animal domestique est à régler directement auprès de l'hôtel.

Les animaux ne sont pas admis dans l'hôtel club Vacancier de Binic.

## 15 RECLAMATION

### Concernant le stage

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit et adressée à MFP-Retraite, 6 rue Bouchardon, 75010 Paris, dans un délai maximum de 1 mois après la fin du stage.

### Concernant l'hébergement

Les réclamations doivent être signalées au plus vite au responsable de l'établissement où a lieu le stage afin qu'une solution puisse être recherchée au plus tôt. Les réclamations qu'il est impossible de traiter sur place ou qui n'ont pas été résolues de manière satisfaisante, doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception à : VACANCIER, 42 rue des Langories, BP 86, 26903 Valence Cedex 9, dans un délai de 1 mois maximum après la date de fin du stage.

Nous attirons votre attention sur le fait que le signalement rapide d'une réclamation permettra un traitement d'autant plus efficace de celle-ci.

## 16 RESPONSABILITES

**Tout stagiaire, préalablement au stage, devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile.**

MFP-Retraite et les établissements où se déroulent les stages ne peuvent pas être tenus pour responsables des vols et détériorations d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, y compris les parkings. Nous conseillons aux stagiaires de ne pas emporter d'objets de valeur.

